Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601436-20251211-2025_12_004-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2025
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-CINQ, le 11 décembre, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la **présidence de Monsieur CRIAUD Michel, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 25 Votants : 28

Présents : Michel CRIAUD, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, André ALLIO, Laurence BAUDAIS, Franck GALUDEC, Dominique LE JALLÉ, Etienne LAURENT, Gilbert PROVOST, Philippe MAIRE, Marc LE CHENADEC, Sophie TAVERSON, Fabrice LE BOT, Benjamin VILAIN, Mickaël OLIVIER, Stéphanie GUILLAS, Nadia HENRIET, Annie EHANNO, Shakouna DIQUÉLOU, Emilie PONDARD, Laëtitia NICOLAS, Benjamin LINO, Vincent GUICHON, Christiane RUHLMANN, Jean LE PAPE

Absents :
Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Michel CRIAUD, en date du 24//11/2025
Monique DELANNOY donne pouvoir à Laurence BAUDAIS, en date du 08/12/2025
Myriam PIERRE donne pouvoir à Dominique LE JALLÉ, en date du 09/12/2025
Sophie TOSO

Date de convocation : 03/12/2025 **Date d'affichage convocation** : 04/12/2025

Date d'affichage du compte-rendu : 18/12/2025

M. Franck GALUDEC a été désigné **secrétaire de séance**.

Délibération 2025 12 004
AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Le Maire, en application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (budget 2025), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, aux restes à réaliser, aux reports et aux dépenses imprévues, soit un montant total de **1 375 379,32**€ pour le budget général et **195 921,09**€ pour le budget assainissement.

La collectivité est autorisée à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Pour les dépenses de fonctionnement, la collectivité a la possibilité de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses [...] dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Le montant de ces crédits figure dans les tableaux ci-dessous.

BUDGET GENERAL	Budget 2025	25%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	118 734.80	29 683.70
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	0	0
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 115 826.67	278 956.67
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	4 266 955.79	1 066 738.95
	5 501 517.26	**1 375 379,32**

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 056-215601436-20251211-2025_12_004-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2025
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

BUDGET ASSAINISSEMENT	Budget 2025	25%
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	783 684.35	195 921.09
	783 684.35	195 921.09

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (budget 2025), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, aux restes à réaliser, aux reports et aux dépenses imprévues, soit un montant total de 1 375 379,32 € pour le budget général et 195 921,09 € pour le budget assainissement.

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
Le Maire, Michel CRIAUD	Le secrétaire de séance, Franck GALUDEC
MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)	MAIRIE DE MUZILLAC 56190 (Morbihan)